



**Société cardiovasculaire du Canada (SCC)
Membre du Conseil d'administration (CA)**

VICE-PRÉSIDENT(E)

MISSION ET VISION

La mission de la SCC est de promouvoir la santé cardiaque pour tous. Notre vision du succès est celle d'équipes cardiaques solides dans un Canada où la santé cardiaque est une réalité.

Pour de plus d'information, veuillez consulter le site Web de la SCC à l'adresse ccs.ca.

POSTE

Le Conseil d'administration soutient le travail de la SCC et assure un leadership et une gouvernance stratégique axés sur la mission. Bien que les opérations quotidiennes soient dirigées par le chef de la direction (PDG) de la SCC, la relation entre le Conseil d'administration et le PDG est un partenariat et la participation appropriée du Conseil d'administration est à la fois essentielle et attendue.

Les responsabilités du Conseil d'administration, y compris celles des membres à titre personnel, sont les suivantes :

Leadership, gouvernance et supervision

- Agir à titre de conseiller de confiance auprès du PDG dans l'élaboration et la mise en œuvre du plan stratégique de la SCC;
- Contribuer continuellement à l'évaluation et à la définition de la mission, de la vision et des stratégies de la SCC;
- Examiner les résultats et les indicateurs élaborés par la SCC afin d'évaluer son impact, et mesurer régulièrement son rendement et son efficacité à l'aide de ces indicateurs; examiner l'ordre du jour et la documentation à l'appui avant les réunions du Conseil et des comités;
- Approuver le budget annuel de la SCC, les rapports de vérification et les décisions d'affaires importantes; être informé de l'ensemble des responsabilités légales et fiduciaires et s'y conformer;
- Contribuer à l'évaluation annuelle du rendement du PDG;
- Aider le PDG, le président et le comité de gouvernance à repérer et à recruter de nouveaux membres du Conseil;
- Collaborer avec le PDG et les autres membres du Conseil afin de veiller à la mise en œuvre des résolutions du Conseil;
- Siéger à des comités ou à des groupes de travail et assumer des mandats spéciaux;
- Représenter la SCC auprès des parties prenantes et agir à titre d'ambassadeur de l'organisation;
- Veiller à l'engagement de la SCC envers un Conseil et un personnel diversifiés

- reflétant les communautés qu'elle dessert;
- Assurer la supervision du Conseil de la SCC ainsi que de ses activités, plans et résultats;
- Promouvoir l'adhésion à la SCC;
- Se conformer aux règlements administratifs et aux exigences législatives de la SCC;
- Confirmer l'absence de conflit d'intérêts et, le cas échéant, en divulguer rapidement l'existence au secrétaire du Conseil de la SCC.

Mandat et participation au Conseil d'administration

Les membres du Conseil d'administration de la SCC exerceront un mandat de deux (2) ans et pourront être reconduits dans leurs fonctions pour un (1) mandat supplémentaire. Les réunions du Conseil d'administration auront lieu six (6) fois par an.

Responsabilités du vice-président

Le vice-président est le deuxième responsable après le président de la Société canadienne de cardiologie.

Mandat : Mandat de deux (2) ans, suivi d'un mandat de deux (2) ans en tant que président, puis d'un mandat de deux (2) ans en tant qu'ancien président

Admissibilité : Être membre régulier en règle de la SCC ayant droit de vote.

Responsable devant : Le Conseil d'administration de la SCC et les membres de la SCC.

Responsabilités spécifiques du vice-président :

- Soutenir le président en œuvrant à la réalisation des objectifs organisationnels et en contribuant à l'élaboration de nouvelles orientations stratégiques pour la Société;
- Assumer les responsabilités du président en son absence;
- Assister aux réunions du Conseil d'administration et à l'assemblée générale annuelle de la SCC;
- Accepter les responsabilités déléguées par le président;
- Formuler des plans pour son propre mandat en tant que président;
- Soutenir le Conseil d'administration dans ses responsabilités en matière de planification financière et d'audit;
- Représenter la Société lors de réceptions, réunions, conférences, comités, etc., à la demande du Conseil d'administration ;
- Agir en tant que « président en formation » et en cas d'absence ou d'incapacité du président, exercer les fonctions et les pouvoirs du président. En cas de démission, de décès ou d'incapacité du président, le vice-président lui succède en tant que président par intérim pour la durée du mandat du président en exercice;
- Présider le Conseil (comité des présidents des comités permanents);
- Représenter la SCC au sein du Sénat de la SCC et des affiliés – C-CAS.

Qualifications

Il s'agit d'une occasion extraordinaire pour les personnes passionnées par la mission de la SCC et qui ont une expérience avérée au sein du Conseil d'administration et du Conseil de la SCC.

Les candidats idéaux posséderont les qualifications suivantes :

Membre

- Souci du détail – les tâches sont accomplies dans les délais, sans révision;
- Expertise dans le domaine – apporte l'expérience nécessaire à la Société (équilibre avec les autres membres du Conseil d'administration) ;
- Volonté de servir – fait preuve d'un engagement fort envers la Société et gère les conflits d'intérêts tant en apparence qu'en réalité;
- Communication – orale, écrite, pertinente;
- Réseautage – utilise ses contacts au profit de la Société tout en élargissant son réseau;
- Stature professionnelle – met à profit ses connaissances et son expérience cliniques pour conseiller et guider les activités de la Société, ainsi que pour représenter la Société dans ses entreprises.
- Leadership / Président de comité
- Coaching et mentorat – encadre et guide sans donner de leçons. Identifie les besoins des autres membres et les aide à développer leurs compétences. S'épanouit dans l'apprentissage continu et la transmission de ses connaissances aux autres;
- Recherche du consensus – développe son réseau et favorise un environnement propice au dialogue participatif et au compromis;
- Facilitation – facilite ouvertement la résolution des problèmes et contribue à générer des idées et à favoriser la libre circulation de l'information;
- Capacité d'influence – capacité à capter l'attention des autres pour la prise de décision;
- Planification stratégique et gestion des risques – apporte une vision à long terme aux plans et objectifs de la Société et comprend les implications de l'identification des risques, de l'évaluation des impacts et de l'atténuation du risque;
- Gestion du changement – comprend les principes du changement et sait comment définir et gérer les attentes associées au changement;
- Gestion de la constance des objectifs – fait ce qu'il/elle dit qu'il/elle fera et mène à bien ses engagements ;
- Prise de décision – facilite la prise de décision;
- Sens des affaires – apporte une vision claire des principes et des comportements commerciaux;
- Connaissance institutionnelle – apporte une compréhension approfondie de la Société, de ses activités et processus principaux, ainsi que de ses parties prenantes.

Président

- Expérience en matière de direction et de conseil d'administration : comprend et applique les principes de gouvernance, notamment comment adapter son expérience à la taille de la Société et comment encadrer les membres du Conseil d'administration dans leurs responsabilités fiduciaires. Encadre et soutient activement le PDG de la Société;
- Délégué efficacement - définit des attentes claires et délègue des responsabilités aux présidents des comités et aux dirigeants de la SCC;
- Planification - planifie les ordres du jour du Conseil d'administration, y compris le plan de travail annuel du Conseil;
- Gère les échecs - comprend et applique les techniques permettant de réagir aux mauvaises nouvelles et de gérer rapidement les échecs.

Les membres du Conseil d'administration de la SCC ne sont pas rémunérés, à l'exception des frais administratifs, de déplacement et d'hébergement liés à leurs fonctions.